

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 février à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes DOMERC Valérie, MARTINEZ Christine, DUFFAU Eliane, CAUSSADE Carole, GALLATO Nathalie, et Mrs Cyril COTONAT, PERES André, ESQUERRA Jean-Michel

Absents excusés : Mr GEVAERT Jean-Marie

Mme DUFFAU Eliane est élue secrétaire de séance

### **1) Appartement communal**

Mr le Maire nous fait part que Mme Gimenez Mireille a transmis un courrier pour demander la résiliation de son bail du logement communal côté mairie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Mr Knaup Alain nous demande la reprise du logement côté mairie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 en tant que nouveau locataire. Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

### **2) Point projet cœur de village**

Les annonces pour la vente des 3 terrains sont renouvelées sur « le bon coin » et sur « mes terrains.com ».

Les travaux du Toit familial se poursuivent.

### **3) Projet MAM & Chauffage**

Une réunion avec les 2 assistantes maternelles, qui continuent à porter le projet, est prévue le 26 mars.

Le choix concernant le futur chauffage pourrait être rediscuté car plusieurs points restent à définir : coût énergie propre, mode de chauffage le mieux adapté aux locaux à chauffer.

### **4) Diagnostique des cimetières**

Mr Frappat du groupe ELABOR a rendu son diagnostic sur les cimetières de la commune (diagnostic gratuit). Cet audit pourrait conduire à de nouvelles réunions afin de répondre à l'exigence de la législation funéraire notamment sur l'outil informatique qui est indispensable pour la gestion du plan du cimetière, la gestion des concessions et des tombes en état d'abandon, et la mise en place d'ossuaires.

### **5) Défense Extérieure Contre les Incendies (D.E.C.I)**

Mr le Maire nous fait part du règlement départemental de défense extérieur contre l'incendie et le recensement des points d'eau incendie sur la commune.

La préfecture demande au maire d'établir un arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

### **6) Gestion des locations de la salle des fêtes**

L'état de lieux lors de location de la salle sera établi par 2 membres du conseil municipal.

Les tables devront être apparentes afin de vérifier la propreté. Les produits nettoiyants sont à la charge du loueur et les poubelles devront impérativement être enlevées par le loueur.

En cas de location par un professionnel le tarif applicable sera celui d'une association extérieure à la commune, à savoir : sans utilisation de la cuisine : 100€ pour la période été (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre) et 150€ pour la période hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril) ; avec utilisation de la cuisine 150€ pour la période été (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre) et 200€ pour la période hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril).

### **7) Gestion des locations de la salle des associations pour activités professionnelles**

Une tarification est décidée pour la location de la salle des associations à des professionnels soit 20€/jour et un chèque de caution de 50€. Dans le cadre de cette location la convention applicable sera celle des associations extérieures à la commune.

### **8) Suivi débit Internet sur la commune**

De nombreux incidents sont signalés, Mr le Maire a contacté ORANGE sans réponse. Dans le cadre du Syndicat Gers Numérique un équipement par satellite pourrait être une alternative mais un coût de 150€ reste à la charge de l'utilisateur. Une information pourrait être faite dans un prochain bulletin d'information.

### **9) Retour réunion nouveau marché d'électricité avec le SDEG**

Monsieur le Maire nous fait un compte rendu de la réunion du 31/01/18 réalisée par le Syndicat d'Energie du Gers (SDEG) au sujet du fournisseur d'électricité et prix unitaire du contrat souscrit. Le Fournisseur retenu par le groupement d'achat est Direct Energie, le contrat est conclu pour 3 ans.

Un bilan des consommations nous sera fourni en fin d'année afin de voir les possibilités d'économie à réaliser.

### **10) Point avancée du livret d'accueil**

Mr le Maire nous présente la maquette du livret, il est pratiquement achevé.

### **11) Compte-rendu commission Vie du Village**

Mme Gallato Nathalie nous présente le projet de commémoration pour le 11 novembre 2018.

Samedi après-midi : conférence

Dimanche matin : cérémonie souvenir (voir chorale), apéritif + repas.

Après-midi spectacle souvenir + expositions sur les 2 jours.

Un appel à candidature va être fait auprès des jeunes administrés pour faire une formation de porte-drapeau.

## **12) Compte-rendu commission Espaces Publics**

Mme Domerc Valérie nous fait part des différents projets :

- Suivi des haies buis de St André
- Modification du composteur dans les cimetières
- Amélioration des plantations du monument aux morts
- Plantation autour de la croix de St Laurent
- Installation d'une jardinière en bois avec des persistants au cimetière St André
- Utilisation du puit de la mairie par l'installation d'une pompe
- L'agent technique n'ayant pas pu suivre la formation « techniques alternatives aux produits phyto », la recherche d'une nouvelle formation est prévue.

## **13) Compte-rendu commission Voirie**

Mr le Maire nous fait part du compte-rendu de la visite de Mr Da Costa du SIVOM Miélan Marciac. Un point est fait sur les curages prévus en 2018. Par ailleurs un devis a été demandé au SIVOM suite aux dégradations derrière chez Mr Delord afin d'être indemnisé par l'assurance du tiers.

## **14) Compte-rendu commission Bâtiments**

Mr Peres André nous communique le suivi des bâtiments :

- L'aménagement intérieur du préau est terminé, l'extérieur va être réalisé par André Peres avec l'aide de l'agent technique. Aussi, le garage sera uniquement dédié à la salle des fêtes pour ranger les tables et chaises et le matériel de la gym
- Les panneaux électoraux seront suspendus
- 3 problèmes de toitures ont été décelés et suite aux fortes pluies une déclaration « dégâts des eaux » a été faite à l'assurance pour la toiture de la mairie (zinc de l'œil de bœuf), à la salle des fêtes (au niveau du bar et des panneaux photovoltaïque), à l'église St Laurent (au niveau du clocher)
- Refaire les barrières du lavoir St André et faire une récupération des eaux de pluie.

## **15) Point repas des seniors**

La manifestation est organisée et Mme Caussade Carole a entièrement tout géré.

## **16) Ecole de musique**

Suite à la visite de Mr Debons, il n'est pas envisagé de subvention, par contre il est envisagé une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et de l'église St Laurent.

## **17) SIVOM Miélan-Marciac**

Mr Ducasse (qui va remplacer Mr Lucantis) et Mr Dupuy occupent les postes de techniciens « bâtiments ». Mr Da Costa sera secondé par un Rémi Campan, nouvellement embauché pour la partie voirie.

## **18) Communauté de communes**

Les attributions de compensation pour 2018 sont inchangées à un montant de 1359.92 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15.

Ont signé le registre tous les membres présents.